



FICHE TARIFAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE MATIN/SOIR

Participation des familles pour l'année scolaire

PERISCOLAIRE MATIN/SOIR

En fonction du quotient familial de la CAF des familles, la participation demandée se fera en fonction des trois tranches définies ci-dessous. **L'attestation de la CAF avec l'inscription du quotient familial est obligatoire.**

QF CAF	inférieur à 800		de 801 à 1 300		supérieur à 1 301	
	Curis	Hors Curis	Curis	Hors Curis	Curis	Hors Curis
Tarif horaire	1,70€	1,70	2,23€	2,60€	2,75€	3,50€

La facturation sera calculée sur le temps réel de présence de l'enfant **par tranche d'heure**. Toute tranche commencée sera due. Les enfants ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. Un délai de 10 minutes est intégré entre les 2h du soir.

Toute annulation non réalisée sur le Portail Famille engendrera des pénalités financières : le coût de l'inscription sera facturé.

Si un retard est constaté à partir de 18h30, une heure supplémentaire sera facturée.

RESTAURANT SCOLAIRE

QF CAF	inférieur à 700		de 701 à 1 100		supérieur à 1 101	
	Curis	Hors Curis	Curis	Hors Curis	Curis	Hors Curis
Tarif repas	1€	1€	3,50€	3,50€	4,75€	6€

Le tarif comprend les frais du repas, les coûts du personnel de service, de surveillance et d'animation.

Les conditions de paiement auprès du Trésor Public de Rillieux la Pape sont : les espèces, les chèques (à l'ordre du Trésor Public) et la carte bancaire.

Les paiements par prélèvement ou par internet sur le site www.tipi.budget.gouv.fr sont également possible.

Le document SEPA ci-joint vous permettra de mettre en place un prélèvement mensuel (mode de paiement à privilégier).

Nous vous rappelons que le Trésor Public de Rillieux la Pape peut vous accorder des modalités de paiement. De même, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Social de la Maison de la Métropole à Neuville sur Saône en cas de difficultés financières. Vous pouvez les contacter au 04 78 91 78 64.

Le Maire,



P. GOUVERNEYRE